

Question écrite à la Municipalité concernant Communications municipales N° 1-2022

"Les parkings des Creuses et des Passiaux seront dorénavant payants. Des horodateurs ParkingPay seront prochainement installés."

Prilly, le 28 février 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux

Suite à la communication municipale annonçant la pose d'horodateurs pour les parkings des Creuses et des Passiaux, la municipalité peut-elle nous éclairer sur les points suivants :

A partir de quand ces parkings seront-ils payants ?

Cette mesure concerne-t-elle aussi les parkings situés sur le sentier de la Fleur-de Lys, notamment ceux qui sont en zone bleue ?

Cette mesure concerne-t-elle aussi les places de parc en zone bleue le long du chemin des Creuses ?

Quelle est la tarification qui sera appliquée ? sera-t-il fait une distinction entre :

- La semaine, les samedis, les dimanches et jours fériés
- L'été et l'hiver

Comment prévoit-on gérer les clients de la Piscine ou des restaurants alentours, les membres et visiteurs du Tennis-Club, du FC Prilly, ? prévoit-on une durée de gratuité, ou de réduction pour eux ?

Les voisins (privés-associations et entreprises) ont-ils été avertis de cette mesure ? si non prévoit-on le faire ?

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour ses réponses.

Philippe Schoff

Philippe Schoff

